

**1 - DELEGATIONS FINANCIERE DU PRESIDENT (PF.1. à PF.8.)**

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- PF.1. Engagement de dépense : acte par lequel la CCIT des Hautes-Alpes crée ou constate une obligation de laquelle résultera une dépense, dans le respect des règles de la commande publique et s'assure de l'existence des crédits disponibles pour y faire face.
- PF.2. Bons de commande
- PF.3. Réception : acte par lequel la CCIT des Hautes-Alpes s'assure que les biens livrés ou les services exécutés ont bien été commandés et qu'ils sont conformes à la commande.
- PF.4. Visa des factures pour bon à payer : acte par lequel la CCIT des Hautes-Alpes vérifie la réalité de la dette, arrête le montant de la dépense en vue de permettre le règlement de la facture conformément à son échéance.
- PF.5. Acte dont découle une créance au profit de la CCIT : propositions d'intervention, devis...
- PF.6. Acte dont découle une dette de la CCIT au profit d'un tiers (caution...)
- PF.7. Cotisations, subventions,
- PF.8. Ordonnancement : acte par lequel l'ordonnateur donne l'ordre de payer ou d'enregistrer la dépense ou la charge et donne l'ordre de percevoir ou d'enregistrer la recette ou le produit (mandat de recettes et de dépenses)

**Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,**

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article II.2.8

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/ Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières	SIGNATURE & DATE pour acceptation	Paraphe délégataire
1	Matthieu BADINIER	Direction générale	PF.1 PF.2 PF.3 PF.4. PF.5. PF.6.	<10 000 € HT	Mandature 2021 – 2026 Sous délégation du Président	En cas d'empêchement du Président	 30.11.21	NB
2	Lise DANYACH	CCI Hautes-Alpes Formation Briançon	PF.3. PF.6	<200 € HT	Mandature 2021-2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	Fonctionnement pôle montagne et entreprise	 20.11.22	LD
3	Cécile JOUVE	CCI Hautes-Alpes Formation Briançon	PF.3 PF.6	<800 € HT	Mandature 2021-2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	Pôle montagne (forfaits skis)	 30/11/22	CJ

4	Aurélie THAVEAU	CCI Hautes-Alpes Formation Briançon	PF.3 PF.6	<200 € HT	Mandature 2021-2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	Fonctionnement pôle montagne et entreprise	 30/11/21	
5	Florence ANGELVIN		PF.6	<800 € HT	Mandature 2021-2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	Axe institutionnel + moyens généraux	 30.11.2021	F.A.

Fait à Gap, le 30 novembre 2021  
Le Président de la CCI des Hautes-Alpes

  
Frédéric CAVALLINO

*Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.*

*Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.*

*La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.*

*Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.*

**2 - DELEGATIONS POUR MARCHES PUBLICS (MP.1. à MP.9.)**

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- MP.1. Envoi des avis d'appel public à la concurrence et des rectificatifs.
- MP.2. Convocation des membres des différentes commissions.
- MP.3. Signature des courriers de rejet et d'acceptation des candidatures aux soumissionnaires.
- MP.4. Signature des courriers liés aux différentes phases de chacune des procédures de passation prévues par le Code des marchés publics.
- MP.5. Réception, analyse et sélection des offres.
- MP.6. Signature des courriers de motivation de décision de rejet et d'acceptation de candidature et d'offre.
- MP.7. Envoi des avis d'attribution.
- MP.8. Autorisation du versement d'avances sur marché.
- MP.9. Réception des plis relatifs aux marchés publics, dont signature des récépissés

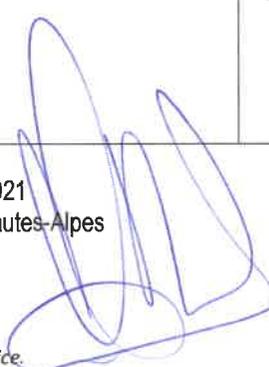
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article II.2.8

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières	SIGNATURE & DATE pour acceptation	Paraphe délégataire
1	Quentin MICHEL	Service comptable et financier	MP.1. MP.2. MP.5. MP.7. MP.9.		Mandature 2021 – 2026 Sous délégation du Président Sur proposition du Directeur Général		30.11.2021 	Q.M
2	Florence ANGELVIN	Direction générale	MP.2		Mandature 2021 – 2026 Sous délégation du Président Sur proposition du Directeur Général		30.11.2021 	F.A

Fait à Gap, le 30 novembre 2021  
Le Président de la CCI des Hautes-Alpes

**Frédéric CAVALLINO**



*Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.*

*Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.*

*La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.*

*Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.*

**3 - DELEGATIONS JURIDIQUES (J.1. à J.13.)**

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- J.1 Contrats de ventes et de prestations réalisées par la CCIT des Hautes-Alpes
- J.2 Contrats de prestations exécutées par un tiers
- J.3 Contrats de mise à disposition de locaux et baux.
- J.4 Contrats de location de salles.
- J.5 Conventions.
- J.6 Attestation financières et rapports financiers.
- J.7 Formalités fiscales.
- J.8 Formalités administratives.
- J.10 Dépôts de marques.
- J.11 Actes de procédures.
- J.12 Opérations postales, dont signature des accusés de réception.
- J.13 Réception des plis autres que ceux relatifs aux marchés publics, dont signature des récépissés.
- J.14 Déclarations à la HATVP – Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique

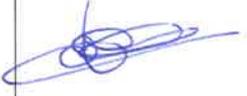
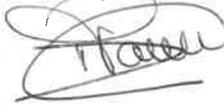
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article II.2.8

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières	SIGNATURE & DATE pour acceptation	Paraphe délégataire
1	Roland ROUSSEL	Trésorier	J.6	Mandature 2021 – 2026		 30.11.2021	
2	Laurent BRUTINEL	Trésorier adjoint	J.6	Mandature 2021 – 2026		 11/11/22	

**3 - DELEGATIONS JURIDIQUES (J.1. à J.13.)**

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

3	Matthieu BADINIER	Direction Générale	J.1 J.2 J.3 J.4 J.5 J.8 J.9 J.12 J.13 J.14	Mandature 2021 - 2026	En cas d'empêchement du Président	 30.11.21	
4	Quentin MICHEL	Service comptable et financier	J4 J13			30.11.2021 	QM
5	Nadia BOREL	Accueil	J.12 J.13 plis sans valeur financière	Mandature 2021 - 2026		02/12/21 	BN
6	Elodie LAUGIER	CFE	J.12 J.13 plis sans valeur financière	Mandature 2021 - 2026		01/12/2021 	E-L
7	Magalie VINEY	CFE	J.12 J.13 plis sans valeur financière	Mandature 2021 - 2026		02/12/21 	MU
8	Cécile JOUVE	CCI Hautes-Alpes Formation – Briançon	J.5.	Mandature 2021 - 2026 Sous délégation du Président Sur proposition du Directeur Général	Conventions de formation	 14.12.21	CJ

**3 - DELEGATIONS JURIDIQUES (J.1. à J.13. suite)**

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

9	Delphine TEYSSOT	CCI Hautes-Alpes Formation	J.5	Mandature 2021 – 2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	Conventions de formation	16/12/21 	JF
10	Aurélie THAVEAU	CCI Hautes-Alpes Formation - Briançon	J5	Mandature 2021 – 2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	Conventions de formation	16/12/21 	AF
11	Florence ANGELVIN	Direction Générale	J.14			30.11.2021 	F.A

Fait à Gap, le 30 novembre 2021  
Le Président de la CCI des Hautes-Alpes

**Frédéric CAVALLINO**



*Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.*

*Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.*

*La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.*

*Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.*

**3 - DELEGATIONS JURIDIQUES (J.1. à J.13. suite)**

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

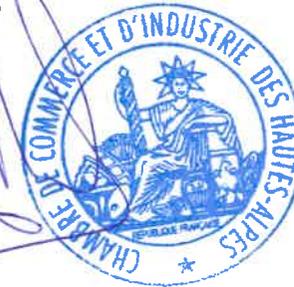
**J.5 Conventions.****Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,**

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article II.2.8

12	Lise DANYACH	CCI Hautes-Alpes Formation - Briançon	J.5	Mandature 2021 – 2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	Conventions de formation	 03.03.22	LD
----	--------------	--	-----	---	--------------------------	---	----

Fait à Gap, le 24 février 2022  
Le Président de la CCI des Hautes-Alpes

Frédéric CAVALLINO



*Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.*

*Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques. La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.*

*Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.*

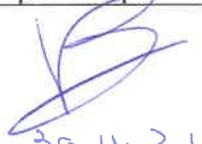
**4 - AFFAIRES SOCIALES (AS1. à AS.23.)**

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

AS.1.	Recrutement : lancement de la procédure de recrutement et signature de la lettre d'engagement ou du contrat de travail.
AS.2.	Titularisation.
AS.3.	Détachement, mise à disposition.
AS.4.	Promotions et augmentations au choix.
AS.5.	Notification de l'acquisition des points d'expérience.
AS.6.	Allocation d'ancienneté.
AS.7.	Rémunérations, primes.
AS.8.	Temps partiel.
AS.9.	Congé parental.
AS.10.	Congé sans rémunération.
AS.11.	Congés de formation et de perfectionnement.
AS.12.	Licenciement pour insuffisance professionnelle.
AS.13.	Licenciement pour suppression d'emploi.
AS.14.	Sanctions sauf révocation et exclusion temporaire sans rémunération de plus de 15 jours.
AS.15.	Attestations sociales.
AS.16.	Déclarations sociales.
AS.17.	Certificats de travail.
AS.18.	Contrats de vacataires.
AS.19.	Contrats d'intérim.
AS.20.	Conventions de stage.
AS.21.	Autorisation de cumul d'emploi.
AS.22.	Déplacements et missions du personnel.
AS.23.	Correspondances avec les représentants du personnel et les délégués syndicaux.

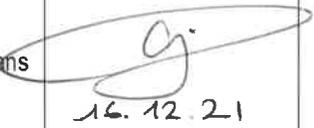
**Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,**

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article II.2.8

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières	SIGNATURE & DATE pour acceptation	Paraphe Délégataire
1	Matthieu BADINIER	Direction Générale	AS.18 AS.19. AS.20. AS.22. AS.23.	EN ATTENTE DELEGATION REGIONALE	Mandature 2021 - 2026	En cas d'empêchement du Président. Avec information du Président	 30.11.21	

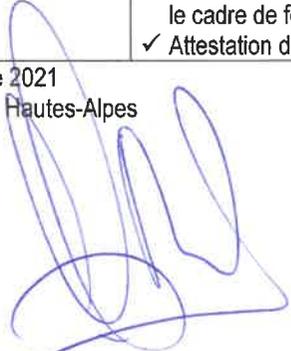
**4 - AFFAIRES SOCIALES (AS1. à AS.23. suite)**

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

2	Annie FAYOLLET	Appui aux Entreprises	AS.22.		Mandature 2021 - 2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général		 1.12.2021	AF
3	Cécile JOUVE	CCI Hautes-Alpes Formation - Briançon	AS.20		Mandature 2021 - 2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Convention de stage en entreprise</li> <li>✓ Feuille d'émargement dans le cadre de formations</li> <li>✓ Attestation de formation</li> </ul>	 16.12.21	CJ
4	Delphine TEYSSOT	CCI Hautes-Alpes Formation	AS.20.		Mandature 2021 - 2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Convention de stage en entreprise</li> <li>✓ Feuille d'émargement dans le cadre de formations</li> <li>✓ Attestation de formation</li> </ul>	16/12/21 	DT
5	Aurélien THAVEAU	CCI Hautes-Alpes Formation - Briançon	AS.20.		Mandature 2021 - 2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Convention de stage en entreprise</li> <li>✓ Feuille d'émargement dans le cadre de formations</li> <li>✓ Attestation de formation</li> </ul>	16/12/21 	
6	Sabine PEYRON	CCI Hautes-Alpes Formation - Briançon	AS.20		Mandature 2021 - 2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Convention de stage en entreprise</li> <li>✓ Feuille d'émargement dans le cadre de formations</li> <li>✓ Attestation de formation</li> </ul>	le 16.12.21 	SP

Fait à Gap, le 30 novembre 2021  
Le Président de la CCI des Hautes-Alpes

Frédéric CAVALLINO



Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.

Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.

La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

**4 - AFFAIRES SOCIALES (AS1. à AS.23. suite)**

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

**AS.20. Conventions de stage.****Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,**

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article II.2.8

7	Lise DANYACH	CCI Hautes-Alpes Formation - Briançon	AS.20.		Mandature 2021 - 2026 Sous délégation du Président sur proposition du Directeur Général	<input checked="" type="checkbox"/> Convention de stage en entreprise <input checked="" type="checkbox"/> Feuille d'émargement dans le cadre de formations <input checked="" type="checkbox"/> Attestation de formation	 03.03.22	LD
---	--------------	--	--------	--	---	---	---	----

Fait à Gap, le 24 février 2022  
Le Président de la CCI des Hautes-Alpes

Frédéric CAVALLINO



*Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.*

*Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.*

*La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.*

*Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.*

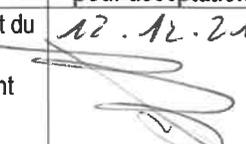
**5 – DELEGATIONS DU PRESIDENT EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE (AG1 à AG.12.)**

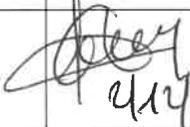
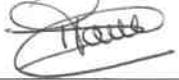
Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- AG.1. Correspondances officielles (Elus des collectivités, Préfets, Ministère...)
- AG.2. Correspondances administratives courantes
- AG.3. Représentation du Président en matière d'administration générale,
- AG.4. Communication.
- AG.5. Organisation interne des services.
- AG.6. Correspondances administratives relatives aux formalités d'inscription au RCS.
- AG.7. Correspondances administratives relatives aux formalités à l'exportation.
- AG.8. Correspondances administratives relatives aux formalités de conclusion de contrat d'apprentissage.
- AG.9. Correspondances administratives relatives aux locations de salles.
- AG.10. Correspondances relatives aux services rendus aux entreprises.
- AG.11. Correspondances relatives aux formalités AGEFICE
- AG.12. Chambersign
- AG.13. Formalités internationales

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,

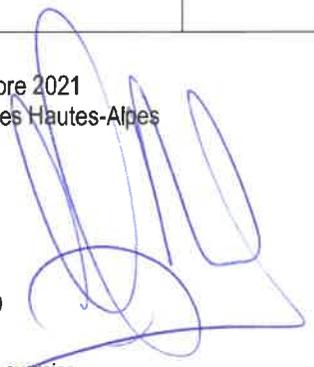
- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article II.2.8

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/ Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières	SIGNATURE & DATE pour acceptation	Paraphe délégataire
1	Régis BOUCHACOURT	Vice-Président (n°1 intérim du Président)	AG.1 AG.2		Mandature 2021 - 2026 Sous délégation du Président Sur proposition du Directeur Général	En cas d'empêchement du Président. Avec information du Président	12.12.21 	R.B.
2	Matthieu BADINIER	Direction Générale	AG.2. AG.9 AG.10		Mandature 2021 - 2021 Sous délégation du Président Sur proposition du Directeur Général	En cas d'empêchement du Président. Avec information du Président	 30-11-21	B
3	Annie FAYOLLET	Appui aux Entreprises	AG.6 AG.11 AG.12		Mandature 2021 – 2026 Sous délégation du Président Sur proposition du Directeur Général		 12.12.21	AF

4	Charlotte ALBERTINI	CFE	AG.12 AG.13		Mandature 2021 – 2026 Sous délégation du Président Sur proposition du Directeur Général	16/12/21 	C.A
5	Sylviane ASTIER	AGEFICE	AG.11 AG.12 AG.13		Mandature 2021 - 2026 Sous délégation du Président Sur proposition du Directeur Général	 08/12/21	SA
6	Méryl COLONNA	Appui aux entreprises	AG.7 AG.13		Mandature 2021 - 2026 Sous délégation du Président Sur proposition du Directeur Général	 01-08/12/22	MC
7	Christine GUERIN	AGEFICE	AG.11 AG.12 AG.13		Mandature 2021 – 2026 Sous délégation du Président Sur proposition du Directeur Général	 01/12/21	CG
8	Elodie LAUGIER	CFE	AG.12 AG.13		Mandature 2021 – 2026 Sous délégation du Président Sur proposition du Directeur Général	01.12.2021 	E-L
9	Magalie VINEY	CFE	AG.12 AG.13		Mandature 2021 – 2026 Sous délégation du Président Sur proposition du Directeur Général	02-12-21 	M U

Fait à Gap, le 30 novembre 2021  
Le Président de la CCI des Hautes-Alpes

Frédéric CAVALLINO



*Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.*

*Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques. La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.*

*Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.*

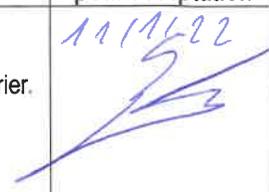
**6 - DELEGATIONS FINANCIERES DU TRESORIER (TF.1. à TF.7.)**

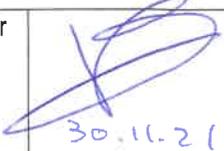
Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- TF.1. Ouverture/clôture des comptes bancaires.
- TF.2. Gestion de trésorerie : choix de placement et de rémunération de la trésorerie.
- TF.3. Signature des titres de paiement sur comptes hors régies : chèques, lettres chèques, ordres de virement émis et autorisations de prélèvement à décaisser (SEPA)
- TF.4. Opérations relatives aux encaissements : endossement des chèques, espèces et ordres de prélèvement à encaisser.
- TF.5. Opérations courantes de trésorerie : virements de compte à compte, ordres d'achats et de ventes sur placements courants.
- TF.6. Visa des mandats de paiement préalablement signés par le Président ou son délégataire.
- TF.7. Paiement : acte par lequel le Trésorier autorise le règlement par carte bleue ou numéraire ou l'enregistrement des dépenses ou des charges.
- TF8. Opérations relatives aux paiements par régie de caisse

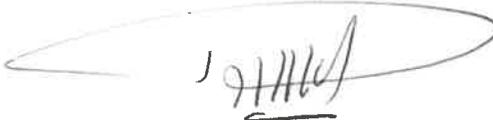
**Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,**

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article II.2.8

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Montant maximum	Durée de la délégation	Modalités particulières	SIGNATURE & DATE pour acceptation	Paraphe délégataire
1	Laurent BRUTINEL	Trésorier adjoint	TF.1 TF.2 TF.3 TF.4 TF.5 TF.6 TF.7		Mandature 2021 - 2026	En cas d'empêchement du Trésorier. Avec information du Trésorier.	11/12/22 	LB
2	Quentin MICHEL	Service comptable et financier	TF 3 – uniquement SEPA TF.4 TF.5 TF.8		Mandature 2021 - 2026	Avec information du Trésorier.	30-11-2021 	QM
3	Auréli THAVEAU	CCI Hautes-Alpes formation Briançon	TF.4		Mandature 2021 - 2026	Avec information du Directeur Général	16/12/21 	AT

4	Matthieu BADINIER	Direction Générale	TF7			Avec information du Trésorier	 30.11.21	
---	-------------------	--------------------	-----	--	--	-------------------------------	---	---

Fait à Gap, le 30 novembre 2021  
Le Trésorier de la CCI des Hautes-Alpes



Roland ROUSSEL

*Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.*

*Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.*

*La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.*

*Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.*

La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.  
Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

## 6 - DELEGATIONS FINANCIERES DU TRESORIER (TF.1. à TF.7. suite)

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

- TF.1. Ouverture/clôture des comptes bancaires.
- TF.2. Gestion de trésorerie : choix de placement et de rémunération de la trésorerie.
- TF.3. Signature des titres de paiement sur comptes hors régies : chèques, lettres chèques, ordres de virement émis et autorisations de prélèvement à décaisser (SEPA)
- TF.4. Opérations relatives aux encaissements : endossement des chèques, espèces et ordres de prélèvement à encaisser.
- TF.5. Opérations courantes de trésorerie : virements de compte à compte, ordres d'achats et de ventes sur placements courants.
- TF.6. Visa des mandats de paiement préalablement signés par le Président ou son délégataire.
- TF.7. Paiement : acte par lequel le Trésorier autorise le règlement par carte bleue ou numéraire ou l'enregistrement des dépenses ou des charges.
- TF.8. Opérations relatives aux paiements par régie de caisse

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article II.2.8

5	Lyse DANYACH	CCI Hautes-Alpes formation Briançon	TF.4		Mandature 2021- 2026	Avec information du Directeur Général	 03.03.22	LD
---	--------------	--	------	--	-------------------------	--	---	----

Fait à Gap, le 24 février 2022  
Le Trésorier de la CCI des Hautes-Alpes

  
Roland ROUSSEL

Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.  
Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdélégées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.

La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.  
Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

**7- DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU TRESORIER DANS LE CADRE DE LA TELE-DECLARATION ET DU TELE-PAIEMENT (TDTP.1.)**

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

**TDTP.1. Validation électronique de la télé-déclaration et du télé-paiement des impôts et taxes de la CCIT des Hautes-Alpes après mandatement/liquidation du Président et du Trésorier.****Le Président et le Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,**

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment les articles II.2.8 et II.3.3

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières	SIGNATURE & DATE pour acceptation	Paraphe délégataire
1	Quentin MICHEL	Service comptable et financier	TDTP.1.	Mandature 2021 - 2026		30-11-2021 	QM

Le Trésorier de la CCI des Hautes-Alpes,


**Roland ROUSSEL**

Fait à Gap, le 30 novembre 2021

Le Président de la CCI des Hautes-Alpes


**Frédéric CAVALLINO**

*Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.*

*Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques.*

*La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.*

*Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.*

**8- DELEGATIONS DU PRESIDENT**

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

**CARTE AGENT IMMOBILIER** : ETABLISSEMENT DES ATTESTATIONS PAPIERS SUITE A LA DELIVRANCE DES CARTES D'AGENTS IMMOBILIERS PAR LA PREFECTURE DES HAUTES-ALPES**CONVENTION MINI-STAGE** : SERVICE POINT A**CONVENTION OU CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE DISPENSE PAR CCI HAUTES-ALPES FORMATION****Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,**

- Vu l'article R711-68 du Code de Commerce
- Vu l'article A712-35 du Code de Commerce
- Vu la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 modifiée fixant les règles budgétaires et comptables des CCI
- Vu le règlement intérieur de la CCI des HA, notamment l'article II.2.8

N° ordre	Nom et prénom du délégataire	Elu/Direction/ Service	Objet/Acte	Durée de la délégation	Modalités particulières	SIGNATURE & DATE pour acceptation	Paraphe délégataire
1	Charlotte ALBERTINI	CFE	Carte agent immobilier	Mandature 2021 - 2026		16/12/21 	C.A
2	Sylviane ASTIER	Point O	Convention mini-stage	Mandature 2021 - 2026		02/12/21 	SA
3	Annie FAYOLLET	Appui aux Entreprises	Carte agent immobilier Convention mini-stage	Mandature 2021 - 2026		1.12.2021 	AF
4	Christine GUERIN	Point O	Convention mini-stage	Mandature 2021 - 2026		21/12/21 	CG
5	Elodie LAUGIER	CFE	Carte agent immobilier	Mandature 2021 - 2026		01/12/2021 	EL
6	Matthieu BADINIER	Direction Générale	Convention ou contrat de formation prof. dispensé par CCI HA formation	Mandature 2021 - 2026		30.11.21 	

**8- DELEGATIONS DU PRESIDENT (suite)**

Y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée

**CARTE AGENT IMMOBILIER** : ETABLISSEMENT DES ATTESTATIONS PAPIERS SUITE A LA DELIVRANCE DES CARTES D'AGENTS IMMOBILIERS PAR LA PREFECTURE DES HAUTES-ALPES**CONVENTION MINI-STAGE** : SERVICE POINT A**CONVENTION OU CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE DISPENSE PAR LE CRET**

7	Magalie VINEY	CFE	Carte agent immobilier  Convention Mini stage	Mandature 2021 – 2026		2-12-21 	MV
---	---------------	-----	---	-----------------------	--	--	----

Fait à Gap, le 30 novembre 2021  
Le Président de la CCI des Hautes-Alpes

**Frédéric CAVALLINO**



*Ces délégations s'exercent, selon les modalités ci-dessus, pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Président et du Trésorier en exercice.*

*Ces délégations sont strictement personnelles et ne peuvent être subdéléguées à d'autres agents. En cas de changement de fonction et/ou de poste, les dispositions relatives aux délégations du collaborateur concerné, deviennent caduques. La publicité de ces délégations sera assurée notamment par une information à l'Assemblée Générale et un affichage dans les locaux de la CCI des Hautes-Alpes.*

*Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.*